

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois le 06 avril à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. ALLAIRE Sébastien. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. GRILLET Pascale. GEORGE Fabien. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : AFFOLE Stéphane a donné pouvoir à BOISSON Guillaume, BOGEY Serge a donné pouvoir à GUERRAZ Jean-Claude, BROUSSE Michèle a donné pouvoir à METRAL Sylvie, CARRIER Orianna a donné pouvoir à GEORGE Fabien, CARRIER Pierre a donné pouvoir à ALLAIRE Sébastien, KERCRET-FERNANDES Patricia a donné pouvoir à KELLER André

Absents : MORVAN-BARTHES Corinne

Secrétaire de séance : KELLER André

Quorum : 10

**ORDRE DU JOUR**

1 - Approbation du procès-verbal du 09/03/2023

2 - Délibérations

2.1 Acquisition foncière route des Chavonnes

2.2 Vote des taux des taxes communales 2023

**Budget principal**

2.3 Approbation du compte de gestion

2.4 Approbation du compte administratif 2022

2.5 Affectation des résultats

2.6 Vote du budget primitif 2023

**Chaufferie bois**

2.7 Approbation du compte de gestion

2.8 Approbation du compte administratif 2022

2.9 Affectation des résultats

2.10 Vote du budget primitif 2023

**Budget centre de loisirs**

2.11 Approbation du compte de gestion

2.12 Approbation du compte administratif 2022

2.13 Affectation des résultats

2.14 Vote du budget primitif 2023

2.15 Demande de subvention CDAS/Amendes de police 2023 – Aire de retournement Lachat

2.16 Demande de subvention au conseil départemental au titre du plan ruralité

3 - Questions diverses

**1 – Approbation du procès-verbal du 9 mars 2023**

Approuvé à l'unanimité

## **2 – Délibérations**

### **2.1 Acquisition foncière route des Chavonnes**

Le Maire informe l'assemblée d'un procès-verbal de délimitation réalisé par le géomètre VINCENT Sébastien concernant la propriété de M. Clouet Pascal, propriété située à l'intersection de la route des Chavonnes et de la route des Bauges.

Afin de permettre aux véhicules d'accéder plus facilement à la route des Chavonnes, M. Pascal CLOUET accepte de céder à la commune une partie de sa parcelle en limite de la route des Chavonnes d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

### **2.2 Vote des taux des taxes communales 2023**

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes communales 2023 de la manière suivante :

- Taxe sur foncier bâti : 26.92 %
- Taxe sur foncier non bâti : 66.28 %
- Taxe d'habitation : 13.60 %

### **2.3 à 2.6 Approbation du compte de gestion 2022, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2023 du budget principal**

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2022.

#### Section de fonctionnement

Dépenses :	1 334 695.62 €
Recettes :	1 637 081.48 €
Résultats de l'exercice 2022 :	+ 302 385.86 €
Résultats reportés 2021 :	+ 369 641.64 €
Résultats cumulés :	+ 672 027.50 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	474 977.33 €
Recettes :	741 864.20 €
Résultats de l'exercice 2022 :	+ 266 886.87 €
Résultats reportés 2021 :	+ 1 169 499.00 €
Résultats cumulés :	+ 1 436 385.87 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 17 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 199 902.50 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 pour 472 125.00 €.

L'excédent d'investissement soit 1 436 385 € au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 800 921.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 615 140.00 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Remboursement du capital des emprunts : 186 712 €
- Remboursement de taxe d'urbanisme : 150 000 €
- Etudes diverses : 9 000 €
- Subventions d'équipement au SIPRES et à la chaufferie bois : 68 000 €
- Achats de terrains (des 3 Pins à EPF/autres) : 1 395 000 €
- Travaux bâtiments : 165 000 €
- Travaux sécurisation arrêt bus à Lachat : 423 000 €
- Aménagement carrefour RD3/Montée Pavé : 400 000 €
- Aménagement cheminement route des Bauges : 215 000 €
- Aménagement RD3/RD911/Route des Crêts : 263 000 €
- Enrobé : 65 000 €
- Abri-bus/panneaux signalisation : 20 000 €
- Mobilier/matériels divers : 12 860 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- Excédent d'investissement reporté : 1 436 385 €
- Excédent de fonctionnement (en partie) : 472 125 €
- Taxe aménagement : 38 000 €
- Subventions diverses : 162 000 €
- FCTVA : 14 000 €
- Amortissement des immobilisations : 6 700 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

## **2.7 à 2.10 Approbation du compte de gestion 2022, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2023 du budget chaufferie bois**

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2022.

### Section de fonctionnement

Dépenses :	54 276.83 €
Recettes :	49 766.44 €
Résultats de l'exercice 2022 :	- 4 510.39 €
Résultats reportés 2021 :	+ 6 582.32 €
Résultats cumulés :	+ 2 071.93 €

### Section d'investissement :

Dépenses :	3 540.00 €
Recettes :	15 000.00 €
Résultats de l'exercice 2022 :	+ 11 460.00 €
Résultats reportés 2021 :	+ 512.00 €
Résultats cumulés :	+ 11 972.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 17 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 55 224.00 €. Les dépenses de fonctionnement prennent en compte principalement les frais d'électricité, de combustibles (plaquettes de bois, fuel) et les frais d'entretien de la chaudière. Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente de calories bois et la participation communale de 25 004.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 331 680.00 € et concerne la maîtrise d'œuvre et les travaux d'extension du réseau de chaleur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

### **2.11 à 2.14 Approbation du compte de gestion 2022, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2023 du budget centre de loisirs**

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2022.

#### Section de fonctionnement

Dépenses :	405 868.16 €
Recettes :	411 860.27 €
Résultats de l'exercice 2022 :	+ 5 992.11 €
Résultats reportés 2021 :	+ 727.81 €
Résultats cumulés :	+ 6 719.92 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 17 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 421 734.00 €. Les dépenses de fonctionnement prennent en compte principalement l'achat des repas 112 000 €, achat des goûters 6 000 € ainsi que les charges de personnel pour 270 000 €. Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la redevance périscolaire 210 000 €, les aides de la CAF 35 000 €, la participation des autres communes 20 000 € et la participation communale de 145 114.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

### **2.15 Demande de subvention CDAS/Amendes de police 2023 – Aire de retournement Lachat**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser une aire de retournement à Lachat pour les bus et la collecte des OM. En effet, il est nécessaire de sécuriser l'arrêt de bus (pour ramassage scolaire notamment) situé sur le secteur de Lachat, et de ralentir la vitesse des véhicules en réalisant des dispositifs de sécurité. Le devis des travaux est estimé à la somme de 328 000.00 HT. Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDAS 2023 et des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.

## 2.16 Demande de subvention au conseil départemental au titre du plan ruralité

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser des aménagements des intersection Centre Village / RD911 / Route des Crêts. En effet, il est nécessaire de sécuriser les intersections en améliorant les visibilité, sécuriser les piétons, reprofiler la R.D. n°911 au niveau de l'intersection avec la route des Crêts et ralentir la vitesse des véhicules sur ce secteur central du village qui présente des vitesses importantes. L'objectif du projet est de créer un aménagement fonctionnel et adapté aux contraintes du site associant sobriété, facilité d'entretien et efficacité. Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au conseil départemental au titre du Plan Ruralité, réservé aux communes de moins de 3000 habitants. La subvention au titre du Plan Ruralité est consacrée à une opération par commune sur le mandat 2020-2026.

Le Conseil municipal, décide la réalisation de ces travaux dont le montant total est estimé à 752 000.00 € HT et sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du Plan Ruralité.

### 3 – Questions diverses

- Mise en place d'une activité pendant les temps périscolaires pour sensibiliser les enfants au « savoir et bien-vivre ensemble ».
- Repair Café du 02/04 : toujours une bonne participation avec 60 à 70% de réparations réalisées
- Le prochain bulletin municipal Cusy Info sortira début juin
- Fête de la musique à Cusy le samedi 17 juin
- CMJ : visite du Conseil départemental le 14/04 et tournoi de foot avec d'autres enfants du canton le 26/04
- Nouveau producteur de yaourts de brebis installé sur le marché du samedi matin

Séance levée à 22 h 00 mn

Le secrétaire de séance,  
André KELLER



Le Maire,  
Patricia MERMOZ

